



HAL
open science

Dynamique territoriale du monde rural, une approche patrimoniale de la place de l'agriculture. Un exemple : le Larzac et ses vallées (Document exploratoire, version provisoire)

Michel Vernières

► **To cite this version:**

Michel Vernières. Dynamique territoriale du monde rural, une approche patrimoniale de la place de l'agriculture. Un exemple : le Larzac et ses vallées (Document exploratoire, version provisoire). La grande transformation de l'agriculture 20 ans après, SUPAGRO Montpellier, Jun 2014, Montpellier, France. hal-01258915

HAL Id: hal-01258915

<https://hal.science/hal-01258915>

Submitted on 19 Jan 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La grande transformation de l'agriculture 20 ans après

Séminaire 16-17 juin Montpellier

Dynamique territoriale du monde rural, une approche patrimoniale de la place de l'agriculture.

Un exemple : le Larzac et ses vallées
(Document exploratoire, version provisoire)

Michel Vernières

(Professeur émérite Université de Paris 1, CES et GEMDEV)

Les spécialistes de l'agriculture ont, de longue date, souligné l'importance économique de la spécificité des terroirs, issue tout à la fois de leurs caractéristiques géographiques et de leur histoire économique et sociale façonnée par le rôle dominant de l'agriculture dans ces espaces. Désormais, si l'agriculture demeure l'un des piliers de l'économie rurale, elle a, en France, perdu le caractère hégémonique, économique, social et politique, qui fut le sien. D'autres activités d'ordre résidentiel y ont pris une place croissante. Ceci est évident en ce qui concerne le rural péri-urbain, mais aussi dans les zones autrefois qualifiées de rural profond, éloignées des agglomérations urbaines. Dans le contexte contemporain d'une mondialisation marquée par les facilités et la rapidité des transports et des communications qui atténuent les distances et leur impact économique, les territoires ruraux sont de plus en plus ouverts sur l'extérieur proche ou lointain mais aussi, pour leurs produits et services, à la concurrence des autres territoires.

Dans un tel monde, chacun d'eux est donc contraint de valoriser ses atouts propres, sa spécificité, qui lui permet d'échapper, certes partiellement, à la concurrence mondiale sur les biens, agricoles mais aussi artisanaux, ou les services, qu'il produit. Cette spécificité de chaque territoire rural, plus elle est marquée, plus elle lui donne une possibilité d'en jouer pour faciliter son développement. Désormais, leur production agricole doit, pour être mieux valorisée, s'appuyer sur les autres facteurs de développement. Les caractéristiques et l'image de chaque territoire rural sont donc essentielles pour promouvoir la diversification et la vente des productions locales ainsi dotées de qualités spécifiques. Face à une telle évolution, plus que la concurrence entre les activités locales, c'est la valorisation de leur complémentarité qui est un atout pour le développement territorial des zones rurales. Ce sont ces évolutions qui invitent à procéder à une approche patrimoniale de la dynamique territoriale du monde rural pour y identifier la place qu'y joue ou peut y jouer l'activité agricole.

Cette approche patrimoniale repose sur l'utilisation de la notion de patrimoine et d'une démarche spécifique pour en identifier les possibilités de valorisation, l'agriculture étant en zone rurale l'un des moyens d'assurer cette valorisation. Cette communication, issue pour partie de l'observation d'un terrain particulier, constitué par le plateau aveyronnais du Larzac et ses vallées, a un but essentiellement méthodologique. Il s'agit d'examiner comment une méthodologie mise au point pour l'étude de l'évaluation du patrimoine urbain (Vernières 2012) est pertinente pour analyser la dynamique territoriale du monde rural fondée sur son patrimoine et plus particulièrement la place qu'y joue l'agriculture.

Cette communication, après avoir explicité ce que l'on peut entendre par approche patrimoniale (I), proposera donc une grille d'analyse du rôle de l'agriculture dans une telle approche du développement rural (II). Cette communication étant essentiellement d'ordre méthodologique, l'évocation du cas du Larzac a seulement un but d'illustration et de concrétisation de la grille d'analyse proposée. Il ne s'agit en rien, ici, d'évaluer finement l'apport du patrimoine ou de l'agriculture à son développement.

D) D'une vision culturelle du patrimoine à une approche patrimoniale du développement territorial

La notion de patrimoine, au cœur de l'analyse proposée, apparaît comme un construit social (1) source de valeur économique (2)

1) Le patrimoine : un construit social

Le terme de patrimoine, issu du latin *patrimonium* « l'héritage du père », évoque les biens que l'on a hérité de ses ascendants. A partir du XIX^{ème} siècle en France et de l'action de Prosper Mérimée, premier inspecteur des monuments historiques et à l'origine des premiers classements, le patrimoine a surtout été considéré sous son aspect monumental, essentiellement pour sa valeur culturelle. Après la seconde guerre mondiale, l'UNESCO a conféré à certains biens une valeur internationale à travers leur reconnaissance comme patrimoine mondial. Depuis lors cette notion de patrimoine n'a pas cessé de se diversifier bien au delà des seuls monuments. Des centres urbains historiques, des paysages mais aussi des biens immatériels ont été classés et protégés tant au niveau national qu'international.

Il apparaît ainsi que les biens considérés comme un patrimoine ne sont pas des données intangibles. Ils évoluent avec le temps car ils sont le produit d'une construction sociale réalisée par des groupes sociaux situés à une échelle spatiale qui va du local à l'international. Cette reconnaissance par un groupe donné d'un ensemble de biens en tant que patrimoine est le résultat d'un processus complexe de patrimonialisation. A partir d'initiatives très diverses d'individus, d'associations, d'experts ou d'élus, une coalition suffisamment forte se constitue qui, avec le soutien d'une partie au moins de la population, reconnaît la valeur de ses biens, issus de son histoire, et affirme son désir de les transmettre à ses descendants. La notion de patrimoine retenue ici est donc un ensemble de biens, matériels ou immatériels, hérités du passé qu'un groupe social souhaite transmettre à la génération suivante.

Cette reconnaissance en tant que patrimoine a, pendant longtemps, trouvé essentiellement son origine dans l'identification de sa valeur culturelle et mémorielle. Mais, depuis plusieurs décennies, le patrimoine se voit attribuer d'autres valeurs sociales, environnementales et économiques. En particulier, longtemps du domaine de recherche quasi exclusif des historiens de l'art et des conservateurs, le patrimoine est désormais aussi analysé par les économistes (Barrère 2005, Benhamou 2012, Greffe 2003) qui soulignent qu'il est une ressource productive importante, créatrice de valeur économique. Dès lors le patrimoine est susceptible de jouer un rôle significatif et parfois décisif pour le développement économique et social des territoires (Banque mondiale 2001, Throsby 2003, Vernières 2011) qui l'ont reconnu comme tel et aux quels il est lié par l'histoire et la localisation. Tout particulièrement, la progression internationale du tourisme incite les développeurs à attirer les touristes en valorisant ce patrimoine (Patin 2005). Mais ce type de valorisation pour le développement, s'il est le plus souvent considéré, est loin d'être exclusif.

Parmi les biens patrimoniaux se trouvent les ressources naturelles que sont les terres, forêts, rivières... (Vivien 2009). Ce patrimoine naturel est un cas particulier de patrimoine, au même titre que les patrimoines urbains, monumentaux... Comme pour tous les autres biens patrimoniaux, il s'agit de concilier son usage et sa conservation, de trouver les fonds nécessaires à cette dernière, d'arbitrer entre des acteurs économiques et sociaux aux intérêts divergents, de garantir la transmission de ce patrimoine aux générations futures. A cette fin, il s'agit de le valoriser. Son usage par l'agriculture est l'un des moyens de cette valorisation du patrimoine naturel, mais il peut aussi être destructeur, par la transformation du paysage, la pollution, l'épuisement des sols, la déforestation. Inversement, l'agriculture peut aussi

bénéficier de l'existence d'autres biens patrimoniaux, par exemple par la valorisation de ses produits que peut permettre l'image conférée au territoire par l'existence de son patrimoine.

Ce constat invite à souligner que le patrimoine d'un territoire constitue un système où les différents éléments qui le composent sont interdépendants. Du point de vue du développement territorial, ceci suppose qu'aucun secteur, si on veut analyser les conséquences de son activité, ne peut être étudié indépendamment de celle des autres secteurs. Tout projet de développement implique de préciser les objectifs économiques et sociaux que se fixe la collectivité considérée, en premier lieu ceux relatifs à son caractère soutenable. Or cet objectif de soutenabilité est au cœur d'une approche patrimoniale qui a pour ambition d'identifier les conditions auxquelles la patrimoine hérité du passé peut être transmis aux générations futures sinon à l'identique, ce qui est impossible, du moins avec une valeur pour le moins équivalente à celle qui a été reçue des périodes antérieures.

L'approche patrimoniale proposée ici pour analyser la place qu'occupe désormais l'agriculture au cours des processus de développement des territoires repose donc sur **deux hypothèses**. D'une part, l'agriculture est une activité décisive pour la valorisation et la conservation ou destruction du paysage, bien patrimonial par excellence du monde rural. D'autre part, l'apport de l'agriculture pour le développement des territoires ruraux doit être analysé et géré en étroite relation avec les autres éléments du patrimoine territorial avec lesquels elle fait système et est donc en interrelation pour en assurer la valorisation.

2) Les différents types de valeurs économiques à prendre en considération

La valeur économique des services de toute nature, rendus par le patrimoine ou susceptibles de l'être, se décompose en valeur d'usage direct et indirect et en valeur de non-usage.

Les **valeurs d'usage direct** sont issues des activités liées au patrimoine, qu'il s'agisse de production privée de biens et services, de services publics, de pratiques culturelles, de facteurs d'identité collective, d'éléments du cadre de vie.

Les **valeurs d'usage indirect** proviennent du fait que le patrimoine, par son existence, entraîne des dépenses : de rénovation de logement, d'aménagements paysagers, d'amélioration des réseaux, de la voirie, d'investissements dans des équipements commerciaux et artisanaux, de création de manifestations culturelles. Tous ces éléments sont source de création d'emplois et de progression des revenus dans le territoire d'influence du patrimoine. Par le jeu du coefficient multiplicateur, ces revenus entraînent à leur tour créations d'emplois et nouvelle distribution de revenus.

Il faut également tenir compte, pour la valorisation économique du patrimoine, de la **valeur de non-usage** que représente son existence même, indépendamment de toute utilisation présente. Il s'agit des usages et services futurs qu'il pourra éventuellement fournir (valeur d'option), de la volonté collective locale de conserver ce patrimoine pour les générations futures (valeur de legs), de l'intérêt porté au patrimoine par les personnes extérieures au territoire (valeur d'existence). Celle-ci est forte en cas de labellisation nationale ou internationale.

Une évaluation monétaire de la totalité des éléments à prendre en compte pour identifier ces différents types de valeur n'est guère possible. Aussi s'agit-il de rassembler de la façon la plus systématique possible un ensemble d'indicateurs, monétaires ou non, qualitatifs ou quantitatifs, qui permettent de cerner la valeur du patrimoine étudié et sa contribution actuelle ou potentielle au développement territorial. Ces indicateurs sont à réunir pour les quatre dimensions du patrimoine territorial qui sont d'ordre

économique, social, culturel et environnemental. La grille d'analyse proposée vise donc à regrouper, dans un cadre cohérent, les principales informations nécessaires à une évaluation du patrimoine, évaluation centrée sur sa soutenabilité.

Cette notion de **soutenabilité** est centrale dans l'analyse, car elle permet de définir les conditions de transmission de la richesse actuelle en direction des générations futures, ce qui suppose, au moins, le maintien de sa valeur globale dans le temps. Deux approches de la soutenabilité sont généralement retenues. La soutenabilité faible suppose que les valeurs économiques, sociales, culturelles, environnementales, sont substituables. Dans ce cas, la norme de soutenabilité porte sur l'investissement net global, qui doit être au total positif. La soutenabilité forte, retenue ici, suppose que les différentes dimensions du patrimoine ne sont pas substituables mais complémentaires. L'insuffisance, au delà de certains seuils, de l'investissement dans l'une des dimensions met alors en cause la soutenabilité dans son ensemble. L'étude de la soutenabilité implique donc de distinguer les dimensions de stock et de flux. En termes de flux, il s'agit de répondre à la question : les nouveaux investissements compensent-ils les dégradations et dépréciations ? En termes de stocks, il convient d'identifier le seuil au-dessous duquel une dégradation irréversible se produit et s'il est atteint. Le classement des indicateurs et des informations pertinentes s'effectue en terme de stocks pour identifier la valeur du patrimoine et en terme de flux pour étudier l'évolution de cette valeur. Cette analyse doit donc être conduite en plusieurs étapes.

II) Les étapes de l'analyse

La grille d'analyse proposée se décompose en quatre étapes que sont :

- la délimitation du territoire concerné ;
- l'identification du patrimoine territorial considéré (analyse en terme de stock) ;
- l'évaluation de la soutenabilité (analyse en terme de flux) ;
- l'identification des perspectives.

1) Délimitation du territoire concerné, ici le Larzac et ses vallées

Tout territoire est encadré dans une chaîne territoriale qui va du mondial au micro-local en passant par le national et le régional. Ces différentes échelles territoriales ont toutes leur pertinence et la délimitation du territoire retenu est fonction de la question analytique posée et de qui la pose. Un élu prendra en considération sa circonscription, un chercheur un territoire analytiquement significatif par rapport à la question de recherche posée... Il n'y a donc pas un découpage territorial meilleur que les autres. Un élément apparaît essentiel, c'est la cohérence de ce dernier. Pour illustrer la démarche ici proposée, le territoire retenu est celui du Larzac aveyronnais et de ses vallées, pour l'essentiel constitué par les deux cantons de Cornus et de Nant¹. Les raisons de ce choix, outre sa proximité avec la ville où se tient ce séminaire, proviennent essentiellement de la connaissance concrète, en tant qu'élu rural pendant 13 ans et originaire, qu'en a l'auteur de ces quelques pages. Mais il convient aussi d'en expliciter la pertinence pour le sujet traité.

Il s'agit d'un territoire caractérisé par les principaux indicateurs retenus autrefois pour identifier ce qui était appelé **rural profond**. Ces deux cantons ne regroupent que des communes rurales, relativement éloignées, au moins 20 Km, des aires ou pôles urbains de Millau et Saint Affrique, eux mêmes modestes. La densité y est inférieure à 10 habitants au

¹ En zone rurale, le canton, tel qu'il a existé jusqu'à ce jour, est une circonscription pertinente politiquement mais aussi socialement. De plus, vu la faiblesse des densités, l'analyse à cette échelle est plus significative que commune par commune.

Km². La population totale s'élève à un peu plus de cinq mille habitants³. Parmi les quatorze communes des deux cantons considérés, une seule dépasse de peu les 1.000 habitants. Depuis la fin du XX^{ème} siècle, le fait notable est son renouveau démographique qui contraste avec un siècle de déclin continu⁴.

Il présente une réelle cohérence, géographique, historique, sociale, économique et constitue désormais une seule communauté de communes⁵.

Du point de vue de la **géographie**, caractérisée par les paysages très typés des causses calcaires et de leurs vallées encaissées, il est constitué de la partie Nord du causse du Larzac et de ses vallées, (Cernon, Dourbie, Sorgue), un bon nombre des communes ayant un territoire réparti entre causse et vallée.

Du fait de son **histoire**, tant récente, la question de l'extension du camp militaire entre 1970 et 1981, que plus lointaine, le Larzac a une image extérieure forte. L'installation des ordres religieux, en premier lieu des Templiers puis Hospitaliers, mais aussi d'abbayes puissantes, l'a profondément marqué. Ils sont, outre le legs d'un important patrimoine immobilier, églises et fortifications, à l'origine de la constitution de vastes domaines sur le Causse. Dans les vallées, au XVI^{ème} et XVII^{ème} siècles, les rivières ont favorisé le développement d'activités artisanales et industrielles dans les petits bourgs où la bourgeoisie a construit des immeubles de type urbain.

Depuis toujours,⁶ cette zone a été une **voie de passage** de la Méditerranée et les Cévennes vers le Nord et l'Ouest du Massif central. De ce fait, ses bourgs ont été des lieux de commerce et d'échanges dont témoignent leurs halles ou des granges-remises. L'actuel autoroute A 75 ne fait que reprendre l'un de ces tracés historiques.

Du point de vue **économique**, l'agriculture, principalement centrée sur l'élevage des brebis pour le lait, destiné en premier lieu à la fabrication du Roquefort, est toujours une activité essentielle. Mais les activités résidentielles et de tourisme sont devenues le second pilier de l'économie locale. Les résidences secondaires sont presque aussi nombreuses que les principales⁷. Gîtes et chambres d'hôtes se développent rapidement. Les paysages, le viaduc de Millau, les sites templiers et hospitaliers attirent de nombreux touristes. Cet effet d'image et d'attraction touristique rejaille sur la fréquentation de l'ensemble des communes du territoire. Ces phénomènes ont contribué à l'augmentation des entreprises artisanales.

Toutes ces caractéristiques font bien du Larzac aveyronnais un territoire rural cohérent dans une perspective d'analyse du rôle du patrimoine dans le développement rural.

2) **Identification du patrimoine territorial du Larzac**(approche en terme de stock)

Face à la grande diversité des biens à prendre en considération pour une approche patrimoniale du monde rural, toute étude ou politique doit préciser le type de biens patrimoniaux qu'il s'agit de valoriser en priorité. C'est là un choix qui relève d'un processus de patrimonialisation issu des préférences des divers décideurs, groupes privés, responsables politiques des différents échelons territoriaux, préférences qui ne sauraient être identiques. L'identification des biens patrimoniaux à valoriser en priorité peut donc être l'objet de conflits qui supposent des arbitrages politiques rendus en fonction du projet de développement, implicite ou explicite, de chaque territoire. Ceci implique une bonne

² Seuls trois autres cantons de l'Aveyron ont des densités aussi faibles.

³ 5.128 habitants au recensement 2007

⁴ En 1999, il était seulement recensé 4.463 habitants.

⁵ Ce qui ne s'est pas réalisé sans mal en raison de conflits entre personnalités politique locales !

⁶ Des vestiges d'une voie romaine sont encore visibles sur le causse.

⁷ 45 % de résidences secondaires en 2007 contre 17 % dans l'ensemble de l'Aveyron.

connaissance des divers biens susceptibles d'être reconnus comme patrimoine du territoire considéré ce qui suppose des inventaires et des études de terrain. Pour le Larzac, ceux qui ont été réalisés permettent d'identifier un certain nombre d'ensembles de biens patrimoniaux.

Il s'agit en premier lieu des **paysages** du plateau, essentiellement les terres de parcours parsemées de rocher, buis et genévriers, mais aussi des dolines cultivées et de quelques restes de forêt. Les vallées encaissées, creusées par leurs rivières à truites, sont cultivées, mais les anciennes terrasses ont été pour l'essentiel abandonnées.

Ce territoire possède de plus un **patrimoine modeste** (Guillemard 2011) très lié à son activité agropastorale : lavognes, cazelles, jasses, buisnières, drailles...

Les ordres religieux qui l'ont dominé jusqu'à la révolution, en premier lieu les ordres militaires templiers puis hospitaliers, lui ont légué divers **monuments** remarquables (églises, châteaux, remparts). Les centres bourgs, aux maisons anciennes et denses, constituent un riche **patrimoine urbain**.

Cet ensemble de biens patrimoniaux a été l'objet de signalements divers, de classements en tant que monuments historiques ou zones naturelles protégées. Désormais, l'essentiel du territoire est inscrit, avec l'ensemble des Causses et Cévennes, au patrimoine mondial de l'UNESCO en tant que patrimoine culturel vivant de l'agropastoralisme méditerranéen. Cette reconnaissance internationale confirme donc que l'agriculture est au cœur de la valeur patrimoniale du Larzac.

Sera donc esquissée ici, selon les quatre dimensions de la valeur du patrimoine (économique, sociale, environnementale et culturelle), la place de l'agriculture dans cet ensemble que constitue le patrimoine rural. Dans une autre étape de recherche, il s'agira de rechercher les indicateurs susceptibles de l'identifier, ceux-ci pouvant être quantitatifs (monétaires ou non) ou qualitatifs. Cette évaluation peut être assimilée à un état des lieux.

a) Examen de la dimension économique du patrimoine rural lié à l'agriculture

Cette dimension comprend deux composantes : la structure productive et les infrastructures.

La **structure** productive est constituée par :

- les terres agricoles. Pour le Larzac il convient de distinguer les terres cultivées et les parcours utilisés pour l'élevage en liberté relative des ovins, plus rarement de bovins de race Aubrac ;
- le volume de l'emploi agricole ;
- la production : essentiellement laitière ovin et viande ovin et bovin ;
- Les activités agricoles touristiques (visites de fermes, camping, chambres d'hôtes...) ;
- Les activités commerciales utilisant l'image de marque du territoire (la coopérative des Bergers du Larzac...) ou la présence de touristes (marchés de pays, vente à la ferme...) ;
- Les activités artisanales liées à l'agriculture, (mécaniciens agricoles...) ;
- Le matériel agricole des exploitations et des CUMA.

Les infrastructures sont composées de :

- la voirie rurale, particulièrement importante sur la causse en raison de son étendue ;
- des réseaux d'électricité et d'eau, desservant des bâtiments agricoles, nombreux sur la causse du fait de la présence de grosses exploitations isolées ; des équipements collectifs de transports spécialisés (ramassage du lait) et commerciaux (marchés, foires qui ont joué un rôle historique essentiel).

b) Examen de la dimension culturelle de ce patrimoine

Le patrimoine architectural est composé :

- des bâtiments anciens (habitations, bergeries, hangars...) ;
- du petit patrimoine rural (cazelles, lavognes, ouvrages de collecte de l'eau, fours à chaux...) ;
- des sites archéologiques enclavés dans ou jouxtant les terrains à vocation agricole (dolmens très nombreux sur le causse, vestiges romains...).

NB : quand les fonctions anciennes du bâti ne sont plus remplies, il convient d'évaluer sa capacité de réutilisation et d'adaptation à de nouvelles fonctions (habitat aux normes actuelles, hébergement touristique, commerces, lieux d'accueil et d'animation ...)

La vie culturel repose sur :

- la présence et le dynamisme d'associations (Association archéologique du Larzac qui fouille sur les terrains agricoles...) ;
- des administrations publiques consacrées à la valorisation du patrimoine (Parc régional des grands causses...) ;
- des manifestations culturelles et fêtes traditionnelles (battage à l'ancienne, marché festif de Montredon...).

c) Examen de la dimension sociale de ce patrimoine

Le patrimoine, dans sa dimension sociale, peut s'identifier essentiellement par :

- le volume de la population liée à l'agriculture (famille d'exploitants, retraités) et par son niveau de formation ;
- l'intensité et la nature des activités des organisations agricoles ;
- les activités d'associations liées à la nature (chasse et pêche, randonnées, découverte de la flore...) ;
- l'existence de lieux d'échanges et de rencontres (publics ou privés).

d) Examen de la dimension environnementale de ce patrimoine

Elle relève de :

- l'état des **espaces naturels**, de leur qualité esthétique (sur le causse les paysages sont très typés et certaines zones sont classées Natura 2000) ;
- l'équipement en réseaux ou installation d'**assainissement** ;
- de la collecte et du traitement des déchets et des personnels en assurant le fonctionnement ;
- la présence de **pollutions**, sous leurs différentes formes, et de moyens de lutte ;
- d'équipements et de personnels pour lutter contre les **risques naturels**.

Le simple énoncé de ces nombreux éléments de patrimoine liés à l'agriculture invite à souligner que, pour bon nombre d'entre eux, la contribution de l'agriculture au développement territorial est étroitement corrélée aux activités touristiques et résidentielles. La capacité des acteurs territoriaux à assurer une bonne coordination et complémentarité entre ces deux secteurs clés est essentielle pour permettre un développement soutenable.

3) L'évaluation de la soutenabilité (analyse en terme de flux)

Evaluer le rôle de l'agriculture au regard de la soutenabilité du développement de territoires ruraux, suppose de savoir si les investissements réalisés par cette dernière permettent d'assurer la pérennité de sa dimension patrimoniale⁸. Cette soutenabilité est définie comme la capacité à maintenir à un même niveau les différents éléments (ou stocks) constitutifs de ce patrimoine rural. Les flux d'investissement et de dépréciation qui déterminent l'évolution de ces différents stocks dépendent de la volonté et de la capacité des acteurs du développement local qu'ils soient privés ou publics, à les réaliser effectivement. Cela est fonction de leurs moyens de financement, comme de leur pouvoir effectif d'action, tout particulièrement leur aptitude à créer des règles et à en assurer le respect.

Il s'agit donc de répertorier les flux d'investissement qui viennent accroître, pendant la période analysée, le niveau du patrimoine rural dans les différentes dimensions dont les stocks ont été évalués. Il en est de même en ce qui concerne les dépréciations. Aux dépréciations du capital, liées à l'obsolescence et à l'usure, il faut ajouter les dégradations liées à la pollution et les pertes liées aux éventuelles migrations de la main-d'œuvre.

Lors de cette phase, il faut reprendre dans cette optique les différents éléments du patrimoine rural lié à l'agriculture analysés dans la phase précédente et en retracer l'évolution positive ou négative. Celle-ci sera bien sûr, comme pour toute évaluation, fonction des indicateurs qui auront pu être estimés et de la pondération accordée à chacun d'eux. Ce travail de terrain reste à réaliser...

Sur la base de l'analyse des élus, en particulier du plan de développement territorial et du travail des commissions de la Communauté de commune Larzac templier causses et vallées, il semblerait que le développement du Larzac ait été soutenable au cours des deux décennies écoulées.

Pour la **dimension économique**, il apparaît que de nouvelles installations non aidées ont eu lieu pour des productions non traditionnelles telles que le maraîchage. La coopérative des Bergers du Larzac a accru sa production, le nombre des coopérateurs et a installé une nouvelle laiterie plus moderne. L'agro-tourisme, dont la demande augmente, s'est développé à travers la création de chambres d'hôtes, de gîtes, comblant ainsi le retard du Larzac si on le compare à la Lozère. De petites productions spécifiques (bière, pain, liqueurs...) ont également vu le jour. La vente directe s'est développée (marchés, y compris jusqu'à Montpellier, utilisation des réseaux Larzac issus des luttes historiques, vente à la ferme...). La chambre d'agriculture a mis en place des journées de formation consacrées à la vente directe. Des opportunités ont été saisies dans l'artisanat, outre l'entretien des machines agricoles et les interventions sur les bâtiments

⁸ En référence à l'approche en termes d'épargne véritable (Banque mondiale, 2006), permettant de définir un indicateur de soutenabilité faible. La règle de décision proposée repose sur une conception élargie de la notion d'épargne nette traditionnellement rattachée au capital physique. Une économie se trouve le long d'une trajectoire de développement soutenable si elle épargne davantage que la dépréciation combinée des différents biens capitaux. Cette règle de décision est appelée règle de soutenabilité faible dans la mesure où elle n'impose aucune contrainte concernant l'élasticité de substitution entre le capital physique et le capital naturel.

professionnels, telle que celle relative à l'installation de clôtures. Les CUMA ont eu tendance à renforcer leur équipement collectif. Des regroupements d'agriculteurs ont élaboré un projet de parc éolien et un projet de méthanisation.

Le volume de l'emploi, élément important de la **dimension sociale**, a évolué dans deux sens contraire. Du fait des aides à la surface de la PAC, la tendance à la concentration des exploitations s'est poursuivie ce qui n'est pas favorable à l'emploi. Mais la diversification, évoquée ci-dessus, a agit en sens inverse en permettant l'arrivée de nouvelles familles.

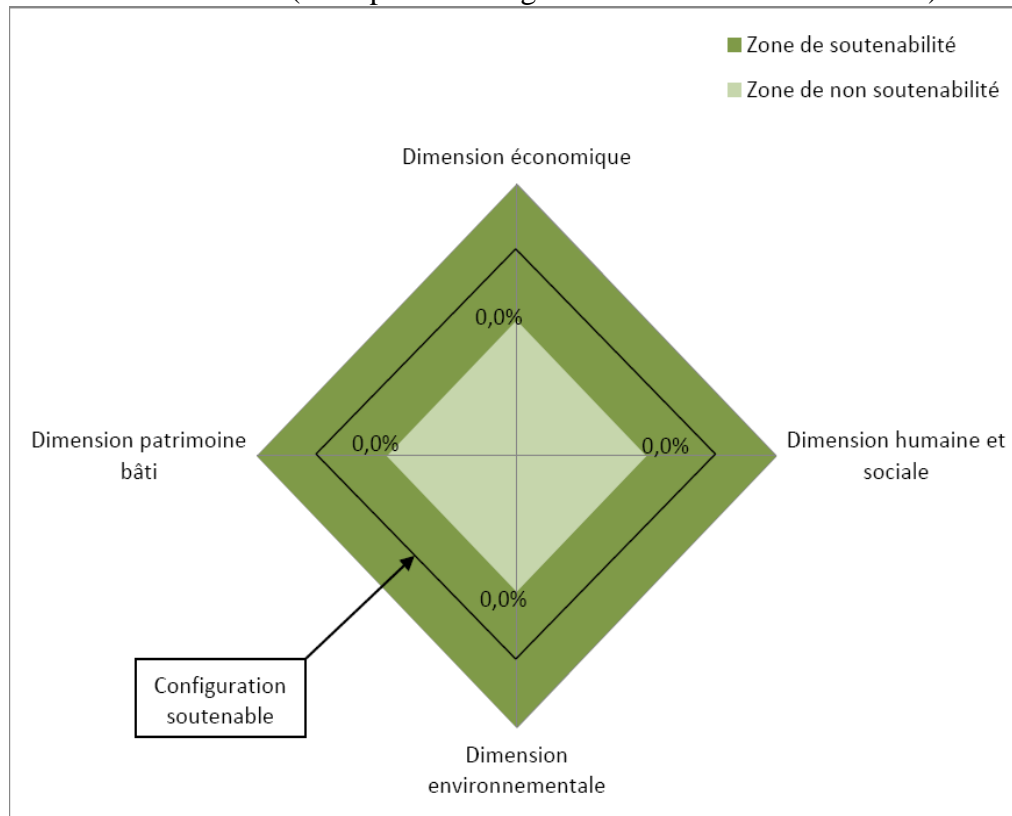
Pour la **dimension environnementale**, les réticences initiales relatives aux classements de type Natura 2000 se sont atténuées. Un petit nombre de paysans participent aux activités du Parc régional, surtout pour des réunions à thème sur l'eau, l'usage des pesticides. Les salles de traite et le stockage du fumier ont été l'objet de la création d'installations moins polluantes.

La **dimension culturelle** est progressivement mieux prise en compte par une sensibilisation croissante, mais non encore générale, à l'intérêt des vestiges archéologiques ou du petit patrimoine. Certains bâtiments anciens ont été reconvertis en salles d'accueil ou en hébergement touristique.

La possibilité d'une synthèse graphique

Une fois effectuée la recherche dont la méthodologie a été présentée ci-dessus, elle peut être synthétisée et visualisée sur un diagramme de soutenabilité (figure ci-après) qui résume la situation du patrimoine dans ses quatre dimensions. Pour chacune d'entre elles, la synthèse des divers indicateurs retenus débouche sur l'estimation d'un taux net d'accumulation. La zone de soutenabilité correspond à une accumulation nette positive ou nulle dans les quatre dimensions (en vert foncé sur le graphique). La zone de non-soutenabilité correspond à une accumulation négative (une dégradation nette) dans l'une au moins des dimensions du patrimoine (petit losange vert clair sur le graphique). Le seuil de soutenabilité correspond graphiquement à la frontière entre les deux zones.

Diagramme de soutenabilité du patrimoine
(exemple de configuration soutenable au sens fort)



NB : L'expression dimension du patrimoine bâti, utilisée dans ce graphique, correspond en fait à la dimension culturelle du patrimoine qui comprend aussi la vie culturelle.

Mais, même si l'évolution du patrimoine territorial lié à l'agriculture s'est révélée soutenable au cours de la période étudiée, il convient d'estimer les risques encourus pour l'avenir.

4) Les perspectives d'évolution (identification des risques)

La dernière étape de la démarche analytique proposée consiste, à partir des résultats relatifs à la soutenabilité du patrimoine lié à l'agriculture au cours des années passées (phase trois), à identifier les conditions de soutenabilité pour l'avenir.

Associés à l'image du territoire, des produits agricoles peuvent marquer leur spécificité et permettre le maintien ou l'installation d'unités de production dont les produits bénéficient alors d'un avantage comparatif ou absolu. Le patrimoine constitue une ressource spécifique dès lors qu'il ne peut pas migrer d'un territoire à l'autre. Il devient alors un élément de définition de l'avantage comparatif de chacun d'eux. Mais si l'on considère que les patrimoines locaux ne sont pas substituables entre eux, mais doublement spécifiques de par leur localisation et leur unicité, ils deviennent un élément d'avantage absolu plutôt que comparatif. Cette double spécificité des patrimoines locaux, constitue alors une source de rente de rareté pour les territoires et un puissant facteur potentiel de développement local.

Mais, pour que ce potentiel s'exprime, il faut que les services offerts par ces patrimoines puissent rencontrer une demande solvable et significative. Dès lors, une

valorisation réussie du patrimoine local peut conduire à une mise aux normes internationales des services et produits offerts. Mais si celle-ci se traduit par une standardisation de ces services, ils perdent alors leur spécificité et donc leur avantage absolu ou comparatif.

Ainsi, la contribution du patrimoine au développement territorial, pour être soutenable, suppose :

- de différencier durablement la valorisation de son patrimoine de celui des territoires concurrents ;
- de résister à la tendance à l'homogénéisation des services patrimoniaux liée à la mondialisation ;
- d'éviter les effets pervers issu d'une surexploitation de cette ressource patrimoniale.

Pour le Larzac, c'est ce que le système de Roquefort (cf. annexe) a permis jusqu'à aujourd'hui. Mais le marché du Roquefort stagne et le lait consacré à la diversification (pérail, feta, fromage à pizza, tomes...) est moins bien rémunéré. Le système des quotas actuels a été négocié entre producteurs et industriels en 1987. Il est de moins en moins adapté à la situation présente et les acteurs de cette filière, qui avaient su s'unir, tendent à se diviser. Le groupe Lactalis, propriétaire des caves Société qui produisent les deux tiers du Roquefort, déploie une stratégie internationale dans lequel ce produit très spécifique n'est qu'un pion. Ainsi, il y a quelques années, il s'est violemment opposé aux autres acteurs sur la question de la mise sur le marché d'un bleu de brebis susceptible de concurrencer le Roquefort, politique inverse de celle qui avait été de tout temps conduite par les instances collectives de gestion de la filière. L'évolution du marché et des stratégies des acteurs de cette filière est donc importante pour l'avenir économique de la zone.

Mais la présence de Roquefort a de plus un effet porteur en terme d'image, ce que de nombreuses publicités pour ce dernier valorisent à travers les paysages du causse. Il convient d'y ajouter l'image du Larzac, issue de son histoire ancienne (les templiers) et récente (les luttes contre l'extension du camp militaire, le démontage du Mac-Do de Millau, le gaz de schiste). C'est là un atout de différenciation a priori positif pour l'avenir, qui peut être renforcé par le flot important des touristes qui visitent la région. L'attrait actuel pour les produits locaux, renforcé par les scandales relatifs aux produits de l'agro-industrie, valorise des productions du type de celles du Larzac. La présence de nombreux marchés de pays, tel celui de Montredon rendu célèbre par J. Bové, permet de faire connaître à un large public les petites fabrications artisanales de fromages typés, la viande d'agneaux locaux et les autres petites productions diverses évoquées plus haut.

L'éventuel non remplacement des actifs agricoles cessant leur exploitation est un risque classique de l'évolution de l'agriculture. Il a été jusqu'à présent limité sur le Larzac. Mais l'évolution du système productif très particulier de Roquefort évoquée ci-dessus rend désormais la situation défavorable à l'installation de jeunes qui devient de plus en plus difficile. C'est là une question essentielle en raison de l'importance de l'élevage ovin pour le maintien et l'entretien des paysages du causse et de ses vallées et de villages vivant toute l'année. Or il s'agit d'éléments clés pour attirer et retenir des touristes et des résidents désireux de séjourner assez longtemps sur ce territoire pour qu'il puisse bénéficier durablement des retombées économiques de leur présence sans le dénaturer et, à terme, lui faire perdre l'atout que représente sa spécificité.

+++++

Ainsi, pour les territoires ruraux qui ont décidé de valoriser leur patrimoine dans son ensemble et tout particulièrement leur patrimoine naturel, l'analyse de la transformation de l'agriculture suppose de tenir compte de son étroite articulation avec

les autres modes de valorisation de ce patrimoine dans le processus d'ensemble du développement de ces territoires. C'est du moins ce que semble suggérer la référence au cas particulier du Larzac.

Références

- Banque Mondiale (2006), *Where is the wealth of nations? Measuring capital for the XXI century*. World Bank, Washington.
- Banque mondiale, 2001, « Cultural heritage and developpement. A frame work for action in the Meadle-East and NorthAfrica », *Orientations in developpement series*, Washington, D.C.
- Barrère C., 2005, Barthélemy D., Nieddu M. et Vivien F.D, *Réinventer le patrimoine. De la culture à l'économie, une nouvelle pensée du patrimoine*. L'Harmattan, Paris.
- Benhamou F., 2012, *Economie du patrimoine culturel*, La découverte, Paris .
- Greffe X., 2003, *La valorisation économique du patrimoine*, la documentation française, Paris.
- Guillemard D., 2011, « Le patrimoine modeste. Expériences de mise en valeur d'un écosystème patrimonial dans le Finistère sud », in Vernières M. (dir.), 2011, *Patrimoine et développement, études pluridisciplinaires*, GEMDEV-KARTHALA, Paris.
- Patin V., 2005, *Tourisme et patrimoine*, La Documentation française, Paris.
- Throsby D.,2003, « Cultural Capital », in Towse R. (ed), *Handbok of cultural economics*, Edward Elgar, Cheltenham.
- Vernières M. (coord.), 2012, V. Patin, C. Mengin, V. Geronimi, L. Dalmas, J.F Noel, J. Tsang, *Méthodologies d'évaluation économique du patrimoine urbain : une approche par la soutenabilité*, (M. Vernières coord.), Collection A savoir, AFD, Paris.
- Vernières M. (dir.), 2011, *Patrimoine et développement, études pluridisciplinaires*, GEMDEV-KARTHALA, Paris.
- Vivien F.D., 2009, « Pour une économie patrimoniale des ressources naturelles et de l'environnement », *Mondes en développement*, n° 145, p. 17-28.

Annexe

Le système agro-industriel de Roquefort

L'impact de Roquefort sur le Sud Aveyron, tout particulièrement le Causse du Larzac, a été décisif pour l'évolution de l'agriculture et, ce faisant, de leur évolution humaine, économique et paysagère, du fait du caractère dominant de l'élevage ovin laitier.

Dès le dernier quart du XIXème siècle, l'affinage du fromage tend à se concentrer. En 1888, la Société des caves assure les deux tiers de la production. Les caves bâtardes sont neutralisées⁹. Des laiteries sont créées pour assurer la première étape de la fabrication du fromage. Les revenus des éleveurs augmentent, mais ils sont de simples fournisseurs de lait. (Saussol 1995).

Après la première guerre mondiale, de nouveaux entrepreneurs fabricants de fromages apparaissent. Le nombre des laiteries augmente fortement. Les années vingt se caractérisent

⁹ Les caves bâtardes sont les caves d'affinage situées en dehors du périmètre délimité à l'intérieur du Rocher du Combalou sur la commune de Roquefort.

par des évènements décisifs. En premier lieu, le 26/7/1925, le Roquefort est reconnu en tant qu'appellation contrôlée. Une zone de production du lait (le rayon) est délimitée. Les conditions de fabrication, issues de la tradition, sont précisées. D'autre part, les deux syndicats, regroupant d'une part les petits industriels et de l'autre les gros, fusionnent au sein de la Fédération syndicale des industriels de Roquefort. Ceci aboutit à des regroupements, des fermetures de laiteries. De leur côté, les producteurs de lait se regroupent dans la Fédération régionale des syndicats d'éleveurs de brebis (FRSEB). En 1929, est créée la Confédération de Roquefort qui regroupe industriels et producteurs de lait. Cette structure interprofessionnelle définit des normes et amorce une modernisation de la filière que la crise et la guerre vont bloquer jusqu'au début des années cinquante.

Cette modernisation est rapide au cours des années soixante. Comme pour l'essentiel de l'agriculture française débute une phase d'intensification et de mécanisation coûteuse qui impose la concentration des exploitations. L'action combinée de la Société des caves, de l'INRA et de jeunes agriculteurs dynamiques, formés par la JAC et insérés dans les structures du syndicalisme agricole, conduit à une forte augmentation de la taille et de la productivité des troupeaux. Mais le nombre des producteurs diminue, passant pour le rayon de Roquefort, de 8 000 à 3 600. (Barthe 1995). La traite se mécanise, l'alimentation des brebis se rationalise. Ainsi émerge ce qui a été qualifié de « modèle Roquefort » d'exploitation (Labouesse 1987) : un troupeau important de plus de 150 brebis, une salle de traite, une bergerie moderne, une pratique systématique de la sélection, la rationalisation de l'alimentation.

- La difficile gestion de la croissance de la production

Au milieu des années quatre-vingt, la production est, par brebis, de 180 litres par an contre 60 litres cinquante ans avant (75 litres en 1960). Dès 1985, 85 % des éleveurs sont mécanisés (4 % en 1960). En 1985, l'INRA crée, sur le plateau du Larzac, la station de La Fage qui renforce ces évolutions techniques. La gestion des troupeaux est de plus en plus rationnelle : groupement de l'agnelage, intensification fouragère, ensilage, établissement de clôtures pour pallier au manque et au coût des bergers. Si, de 1970 à 1985, le nombre d'éleveurs a diminué des deux tiers, la taille des troupeaux a doublé et les effectifs ovins globaux ont fortement progressé (de 3200 à 6600 à la Cavalerie, de 1000 à 2500 à la Couvertorade) (Saussol 1996). Sur les Causses de l'Aveyron, de 1955 à 1988 les effectifs ovins sont passés de 166.500 à 302.500 et la taille moyenne des troupeaux de 70 à 328 (Rieutort 1996).

Cette évolution entraîne une forte croissance de la production de lait qui passe, dans le rayon de Roquefort, de 50 millions de litres en 1950 à 150 millions en 1992 (68 Ms en 1975, 105 Ms en 1985). Il s'agit donc, dans les années quatre-vingt, de gérer la surproduction de lait par rapport aux besoins de Roquefort. Dès 1976, avait été créée, au Massegros, une première unité assurant des productions différentes du Roquefort. A partir de 1981, les sociétés fromagères se désengagent des bassins de collecte laitière hors rayon de Corse et des Pyrénées. En effet, si en 1970 le rayon ne fournissait que 70% du lait nécessaire à Roquefort, il en assurait 150 % au début des années quatre-vingt-dix. En 1987, la diversification représente le tiers de la collecte (Saussol 1996). En 1988, par convention entre industriels et producteurs, est introduit un système de quotas, calculés sur les trois meilleures des cinq années antérieures. Trois classes de prix sont créées, la plus basse concerne les surplus.

Mais cette solution est favorable aux positions acquises et désavantage les nouveaux producteurs et ceux dont l'évolution productive avait été la plus tardive. Dès lors, elle a relancé les conflits internes au syndicalisme agricole qui avaient débuté en 1968 et avaient conduit à la création de structures distinctes de la Confédération. Aussi, dès 1988, se créent des Comités Roquefort demandant une répartition plus juste des quotas, en particulier par

l'instauration d'un minimum vital par exploitation. En 1991 apparaît un syndicat des producteurs de lait de brebis (SPLB).

Du côté des industriels, les évolutions sont également fortes, marquées par la réduction du nombre des laiteries. De 690 en 1953, elles sont réduites à 15 au début des années quatre-vingt-dix (34 dès 1980). Le poids de la Société, déjà hégémonique dans le passé avec 65 % de la collecte de lait à la fin des années soixante, s'accroît pour atteindre 80 % au début des années quatre-vingt-dix (Rieutort 1996). Cette domination de la Société est d'autant plus importante pour l'ensemble du rayon que depuis 1986 les centres de décision de cette entreprise, Perrier en un premier temps et, depuis 1992, Besnier devenu Lactalis, se situent en dehors de la région. Dès lors la Confédération, structure si caractéristique du système Roquefort, ne joue plus le même rôle que par le passé.

Références

- Barthe L. (1995), « L'élaboration du système agro-industriel de Roquefort » in Bonniol J.L, A. Saussol (1995) (dir), *Grands Causses, nouveaux enjeux, nouveaux regards. Hommage à Paul Marres*, Millau, Fédération pour la vie et la sauvegarde du Pays des Grands Causses.
- Labouesse F. (1987), *Aspects de la modernisation du système productif dans le système ovin-lait dans le rayon de Roquefort*, ENSAM-INRA, Lab. D'éco et socio rurales, Montpellier, Série notes et documents N°78 73 P.
- Rieutort L. (1995) « Les grands causses du massif Central : dynamique rurale et organisation de l'espace » , in Bonniol J.L, A. Saussol (1995) (dir.), *Grands Causses, nouveaux enjeux, nouveaux regards. Hommage à Paul Marres*, Millau, Fédération pour la vie et la sauvegarde du Pays des Grands Causses.
- Saussol A. (1995), « Des Causses de Paul Mares aux Causses d'aujourd'hui ; 1935-1995 » in Bonniol J.L, A. Saussol (1995) (dir), *Grands Causses, nouveaux enjeux, nouveaux regards. Hommage à Paul Marres*, Millau, Fédération pour la vie et la sauvegarde du Pays des Grands Causses.